



SAINT-GEORGES D'OLÉRON

N/Réf : DR/TD/06.23

Direction Générale des Services

Objet : **Marché couvert de Chéray**

Vacance du lot n° 15

AVIS DE PUBLICITÉ

L'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose :

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

En application de cet article, la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON porte à la connaissance des candidats potentiels, la vacance de l'emplacement n° 15 du marché couvert de CHÉRAY de même que la manifestation d'intérêt spontanée adressée à la commune le 8 juin 2023 par la société « SARL EMBRUNT D'IO II », immatriculée sous le SIREN 811 414 499 (N° de SIRET : 811 414 499 00012), dont le siège social est située 29 bis avenue d'Antioche à LE CHATEAU-D'OLÉRON (17480), pour y poursuivre une activité de « Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ».

Toute autre manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée avant la date du 8 juillet 2023 par pli recommandé avec accusé de réception comportant les pièces suivantes :

- Projet d'exploitation (type de commerce, mode d'exploitation)
- Volet professionnel et social :
 - déclaration au centre de formation des entreprises (CFE)
 - déclaration INSEE comportant le numéro SIRET
 - 1 extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois (K-bis)
 - pour les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels, tout document attestant de cette qualité
- Volet fiscal :
 - copie de la déclaration fiscale
 - 1 certificat d'inscription à la contribution économique territoriale (CET)
- Assurance :
 - attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'exercice de l'activité sur les marchés
- Trois derniers bilans ou bilan prévisionnel d'exploitation
- Nature et montant des investissements programmés

La décision d'attribution de l'emplacement n° 15 sera prise avec effet au 1^{er} juillet 2023.

Nota : montant (part fixe) du loyer annuel exigible pour 2023 pour ce box de 27 m² de 4 266,00 €.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 8 juin 2023.

La maire,

Dominique RABELLE

